



## Faire baisser la pension alimentaire car trajet eleve

Par **doro**, le **18/01/2008** à **14:23**

bonjour

mon conjoint vit sur lille et la mere de sa fille de 3 ans a paris  
il paie 150 euro de pension alimentaire et 200 euros de train pr la chercher et la reconduire et  
il la prend et la raccompagne au domicile de madame  
peut on faire en sorte k l echange de l enfant est lieu a la gare pr gagner du tps pr l enfant  
sinon l enfant rentre a 22 h 00 chez son pere alors k si sa mere la deposer a la gare elle  
rentrera pr 20h00  
car il y a 1h30 de trajet en train  
doit elle payer un trajet sachant qu elle est en cdi et fonctionnaire  
lui cdi a 1000 euro par moi  
elle touche plus k lui  
la pension a ete fixee qd l ne travailler pas encore  
merci de me repondre vite car conflit!!!!

Par **celine59**, le **18/01/2008** à **15:43**

Bonjour, je ne suis pas juriste mais mon conjoint verse aussi une pension alimentaire donc j'ai quelques connaissances du sujet mais qui doivent évidemment être vérifiées. Dans les situations de garde de la mère, il est à la charge du père de faire les trajets aller et retour pour aller chercher l'enfant, de domicile à domicile. dans ta situation, il me semble que l'une des solutions seraient de saisir le juge pour réévaluer la situation et poser vos demandes

concrètes, sauf que si ton conjoint ne travaillait pas avant alors qu'aujourd'hui il travaille, la pension peut aussi être réévaluer à la hausse. Il faut qu'il prouve que compte tenu de ses frais par mois, remboursements de crédits, loyer, factures...il ne peut plus se permettre de verser 150 euros plus 200 euros de train par mois. La meilleure des solutions reste quand même la solution à l'amiable, pour le bien être de l'enfant pour qui c'est toujours difficile de voir ses parents se déchirer, et le dialogue entre le père et la mère. La mère peut peut-être accepter de venir chercher son enfant à la gare et de l'y déposer de temps à autre. si vous y allez en douceur, Seul le dialogue permet parfois d'arranger ce genre de situation. Situation que je comprend car mon conjoint a fait 4h aller - retour de train voir 8h par we quand nous prenions les enfants chez nous et ceci chaque semaine pendant 4 ans. Mais une entente cordiale et reponsable entre adultes, a permit d'alléger ces trajets, la maman les déposant à la gare sans aucun problème. Aujourd'hui nous avons déménagé, habitant auprès des enfants, et c'est beaucoup plus simple et riche pour eux et nous. Je sais que c'est réellement fatiguant ces trajets mais malheureusement un divorce implique des responsabilités auxquels les parents doivent se soumettent. Désolée de ne pas pouvoir plus t'aider.

Par **ly31**, le **18/01/2008** à **16:11**

Bonsoir,

Lors d'un divorce, les frais de trajets des enfants ne sont pas forcément à la charge de celui qui n'a pas les enfants !

Maintenant, dans votre cas il y a eu un changement de situation, à savoir que, Madame ne travaillait pas à l'époque du jugement, il y a donc lieu de revoir les choses

Il est vrai qu'un arrangement à l'amiable peut paraître mieux, mais il faut savoir qu'il n'a aucune valeur juridique, il est donc préférable d'officialiser les choses en passant devant le JAF( (Juge des Affaires Matrimoniales)

Je me tiens à votre disposition et je vous souhaite une bonne fin de journée

ly31